

RAPID'INFOS



Mairie de Benney

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tél/fax : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet: benney.fr



Commune de Benney



commune_de_benney



Panneau Pocket, Benney.

Permanence du secrétariat : mardi de 10h30 à 12h et vendredi de 16h30 à 19h.

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

FÉVRIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 3 FÉVRIER 2022

Etaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, François SIEBERT et André THOUVENIN.

Excusés : Jean-Philippe THOMASSIN donne procuration à Gaëlle DUSSAUCY.

Sébastien RASPADO donne procuration à André THOUVENIN.

Serge ROMAIN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 est approuvé à l'**unanimité**.

DELIBERATION N°01-2022 : SUBVENTIONS 2022

Le conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, attribue les subventions suivantes :

- ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS	300 €
- GSHB	1.000 €
- DONNEURS DE SANG	50 €
- LAURÉAT EXAMEN	40 € / lauréat au 1 ^{er} examen
- AMIS DU CAMP DU TOM	15 € / enfant
- EQUIPAGE	300 €
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE BENNEY	500 €
- LES RESTAURANTS DU CŒUR	200 €
- ADMR SERVICE À DOMICILE	150 €
- ADAPA	150 €
- COMITE DES FETES DE BENNEY	1 076 €
- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	150 €
- ASSOCIATION BELESTRE	200 €
- ASSOCIATION PERIS'COOL	1.000 €

Et décide que les subventions 2023 seront attribuées sur demande écrite et au vu du bilan d'activité 2022.

Il est précisé que l'association Les Mirabelles, contactée, n'a pas souhaité solliciter de subvention pour 2022.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

- **Travaux à la salle des fêtes** : afin d'enrayer les infiltrations d'eau récurrentes (condensation), le conseil municipal autorise, à la **majorité** (2 abstentions), les travaux de fourniture et pose d'un isolant sur le portique extérieur et de réalisation d'une trappe d'accès sous l'auvent. Devis établi par la société PCML pour un montant de 1.950 € HT.

Questions diverses :

- Rapport sur le **prix et la qualité des services du syndicat des eaux (RPQS)** : le conseil municipal **prend acte** du rapport qui a été approuvé par le comité syndical. François SIEBERT, délégué et vice-président du syndicat des eaux, propose de rédiger une synthèse du document que l'on diffusera dans le prochain Rapid'Infos.
- **Elections 2022 ⇒ Tours de garde** : dans le cadre des élections présidentielles et législatives qui se tiendront en 2022, les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire selon différents créneaux horaires afin de tenir le bureau de vote.
 - Élections présidentielles les 10 et 24 avril.
 - Élections législatives les 12 et 19 juin.

AUTRES INFOS

➤ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny.

1. Présentation du Syndicat des Eaux de Pulligny.

Le S.I.E. de Pulligny, établissement public à vocation unique, a été créé le 12 février 1947. Son siège est à Haroué.

Sa gestion, de type délégation de service, a été confiée à la Société d'Aménagement Urbain et Rural (S.A.U.R.) depuis le 1^{er} janvier 2013, pour une période de 10 ans. L'échéance du contrat étant fixé au 31 décembre 2022, un nouvel appel d'offre est en cours de préparation, avec désignation du futur délégataire pour le 1^{er} janvier 2023.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de PULLIGNY c'est :

- 47 communes adhérentes,
- 13 611 habitants desservis, pour les communes adhérentes,
- 1 834 habitants desservis, pour les communes non adhérentes mais recevant de l'eau du syndicat (vente d'eau en gros),
- 6 535 abonnements domestiques.

Quatre sources de production :

- Le champ captant de Neuwiller Sur Moselle : 628 483 m³
- Le Puits n°1 de Mangonville : 103 944 m³
- Le Puits n°2 de Mangonville : 270 936 m³
- La source de BRASSERIES de TRAMONT- SAINT-ANDRÉ : 312 119 m³

⇒ Total des prélèvements pour l'année 2020 : 1 315 482 m³

Deux usines :

- La nouvelle usine de Laneuveville devant Bayon, qui traite les eaux du champ captant de Neuwiller/Moselle et les puits 1 et 2 de Mangonville.
- La station de pompage de Tramont Saint André.

⇒ **307 kms de réseaux principaux (hors branchements individuels).**

2. Tarifs de l'eau.

(Chiffres tirés du Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité de l'eau potable du Service public)

Abonnement

- Exploitant (S.A.U.R.) : 27,15 €
- Collectivité (S.I.E. Pulligny) : 35,00 €

Consommation annuelle de

	Part exploitant (S.A.U.R.)	Part collectivité (S.I.E. Pulligny)
● 0 à 100 m ³	0,6841 €/m ³	1.00 €/m ³
● 101 à 250 m ³	0,9339 €/m ³	1.05 €/m ³
● 251 à 1000 m ³	0,9122 €/m ³	0.95 €/m ³
● plus de 1000 m ³	0,6407 €/m ³	0.85 €/m ³

Redevance pour la préservation des ressources en eau : 0,08 €/m³

Redevance pour la lutte contre la pollution domestique : 0,35 €/m³

Le service est assujetti à la T.V.A. : 5,5 %

Détail de la facture d'un usager ayant consommé 120 m³:

- Exploitant : 114,24 €
- Collectivité : 156,00 €
- Redevances : 51,60 €
- TVA (5.5 %) : 17,70 €

- Total (TTC) : 339,54 €

Prix du m³ pour un usager consommant 120 m³ (année 2020) : 2,8295 €

3. Qualité de l'eau.

(Chiffres tirés du Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité de l'eau potable du Service public)

67 contrôles réglementaires ont été réalisés en 2020, en conformité avec les exigences de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Les analyses physico-chimiques et bactériologiques réalisées sur ces 67 prélèvements ont identifié deux non-conformités avec :

- Sur le plan bactériologique, 1 Escherichia coli / 100 ml (limite : 0 pour 100 ml) sur la station de Tramont St André, le 4 février 2020.
- Sur le plan physico-chimique, 50,5 mg/l de nitrates (limite : 50 mg/l) sur la station de Tramont St André, le 7 avril 2020.

Ces deux résultats ont engagé des contre-analyses qui n'ont pas confirmé les dépassements.

En parallèle, des prélèvements et analyses sont régulièrement entrepris par l'exploitant, dans le cadre de son autocontrôle.

François SIEBERT,
Syndicat des Eaux de Pulligny.

➤ [Collecte des objets encombrants.](#)

La collecte des objets encombrants aura lieu le **mercredi 16 Mars** à Benney. Merci de bien vouloir les déposer la veille au soir.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS **MERCREDI 16 MARS** *Dépôt la veille au soir.*

Les déchets provenant exclusivement de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leurs dimensions (*longueur max. 2 m*) ou de leur poids (*max. 75 kg*), ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères résiduelles et nécessitent un mode de gestion particulier, à savoir :

- **Les articles ménagers usuels** (vaisselle, objets divers, jouets, pots, etc...)
- **Le mobilier ménager** (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, lits, etc...)
- **Autres objets ménagers** (cycles, revêtements de sols, papier peint, etc...).

Dépôts limités obligatoirement à 2 m³ par foyer et par passage.



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS

- Les ordures ménagères,
- Les déchets recyclables collectés en bornes d'apport volontaire (verre ménager, emballages, journaux, revues, etc...)
- Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (gros et petit électroménager, outillage et jouets, ...)
- Les déchets dangereux des ménages (hydrocarbures, peintures, solvants, acides, bases, phytosanitaires, ...)
- Les déchets de travaux de bâtiment ou terrassement (terre, cailloux, béton, plâtre, isolants, ...)
- Les contenants sous ou ayant été sous pression (bouteilles de gaz, extincteurs, ...)
- Les déchets verts
- Les cartons
- Les pneumatiques.

Liste non exhaustive, l'opérateur pourra refuser tout déchet pouvant compromettre la sécurité de la collecte ou l'environnement.



➤ [Elections Présidentielles 2022.](#)

Elles auront lieu les dimanches 10 et 24 Avril 2022.

➤ [Elections Législatives 2022.](#)

Elles auront lieu les dimanches 12 et 19 Juin 2022.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. **Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie** ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

➤ [Liste des personnes dernièrement habilitées à l'utilisation des défibrillateurs:](#)

En cas de besoin, vous pouvez contacter les personnes nommées ci-dessous pour toute utilisation des défibrillateurs situés sur la commune (l'un étant situé à la salle des fêtes et l'autre devant la mairie).

Aline BACHMAN	03 83 25 56 12	Christelle MATHIS	07 82 86 85 48
Jean-Marc BOULANGER	03 83 25 47 05	Martine PIERRAT	03 83 25 56 12
Lydia DELAPLACE	03 83 25 56 12	Mariange SIEBERT	03 83 25 05 43
Gaëlle DUSSAUCY	07 70 39 61 77	Catherine SIVEL	06 22 64 70 43
Alexis LEGRAND	06 85 50 80 24	Jean-Marc SIVEL	06 51 80 70 19